

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 11 octobre 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 03 octobre 2024

Présents : 11

onze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants : 12

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER

Pour : 12

DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Attribution d'aides sociales - DE_107_2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'aide sociale qui a été reçue en mairie émanant d'un administré dans le besoin.

La commission sociale s'est réunie aujourd'hui même et a émis un avis favorable à la demande d'aide financière et a décidé de participer à hauteur de 500 €.

Il précise également que deux demandes de bourse au permis de conduire ont été émises et analysées par la commission sociale. Ladite commission a décidé d'accorder, sur le fondement de la délibération du conseil municipal n°DE_2023_239 en date du 7 décembre 2023, deux bourses au permis de conduire pour un montant de 300 € chacun, soit 600 € les deux, dans les conditions édictées dans l'acte susmentionné.

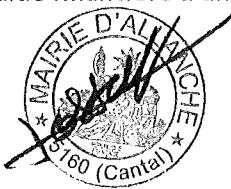
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser une aide financière d'un montant de

Date de transmission de l'acte: 21/10/2024

Date de réception de l'AR: 21/10/2024

015-211500012-DE_107_2024-DE
A G E D I



- **DECIDE** de verser deux bourses au permis de conduire pour un montant total de **600 €** aux jeunes allanchois concernés ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de l'aide.

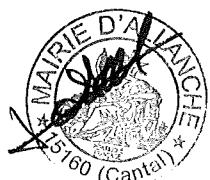
Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 21 OCT. 2024

publié le : 21 OCT. 2024



Date de transmission de l'acte: 21/10/2024

Date de réception de l'AR: 21/10/2024

015-211500012-DE_107_2024-DE

A G E D I